



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 12725

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le risque de conflit social à Radio France où les salaires, hors promotion, se trouvent bloqués depuis cinq ans. Le Syndicat national des journalistes demande l'ouverture de négociations. Elle lui demande par conséquent ce qu'il compte faire pour faciliter l'ouverture du dialogue social sollicité et éviter, autant que faire se peut, un conflit préjudiciable.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur l'évolution des salaires des journalistes de Radio-France sur les cinq dernières années. Si la valeur du point d'indice a, en effet, été maintenue dans l'ensemble du secteur public depuis 1998, les salaires n'ont pas - loin de là - été pour autant bloqués. En effet, les rémunérations individuelles ont progressé sous de multiples effets : revalorisations, promotions, ancienneté ou encore mesures catégorielles. Ainsi, il ressort d'une étude menée au sein de l'entreprise pour les années 1998 à 2002, que l'augmentation réelle moyenne des salaires de différentes catégories de journalistes s'échelonne de 2,99 % à 14,37 %, hors ancienneté ou promotion individuelle. Compte tenu de ces éléments la hausse s'échelonnerait de 7,2 % à 14,95 %. Il convient en outre d'observer que, sur la période concernée, les effectifs des journalistes se sont accrus à l'occasion de la mise en place de la réduction du temps de travail : le passage aux 35 heures s'est traduit par la création de 175 emplois dont 55 postes pour les seuls journalistes, soit plus de 11 % de l'effectif antérieur de cette catégorie de personnel.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12725

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1312

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5154